



**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**  
**Communauté de L'OUEST RHODANIEN**  
**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

**PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 12 Janvier 2021**

La séance est ouverte à 20h.

1. Nomination d'un secrétaire de séance : Rachel GIRARD est nommée secrétaire de séance.
2. **Approbation et signature** du compte-rendu de la réunion du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 avec les remarques suivantes :  
 Accord à la majorité sauf pour le point n°4 : Décision modificative n°2 du budget 2020 : 15 voix pour, 4 contre.  
 Point n°14 : excédent de fonctionnement taxes ordures ménagères il faut remplacer 1.5M€ par 1.2M€.  
 Point n°15 : finances : il faut enlever « produits » dans le coût Covid.

Monsieur le Maire précise que le projet de méthanisation à Lentilly a été retiré par le pétitionnaire.

**Délibérations prises à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal pour :**

**FINANCES :**

3. Décision Modificative n°3 du Budget Principal 2020 pour basculer une dépense de fonctionnement de 19 904€ (fournitures de matériel de voirie utilisé par les agents municipaux pour la construction du mur Berger/maison familiale) en dépenses d'investissement sur l'opération « voirie ». L'objectif étant de récupérer la TVA ; il s'agit d'écritures d'ordre.

Monique CHABOT-LACHAL souhaiterait que la commission finances soit réunie au préalable pour préparer les points de ce sujet.

4. Autoriser le Maire à ouvrir des crédits par anticipation en investissement pour l'exercice 2021 en attendant le vote de budget pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente.
5. Déposer un dossier de demande de subvention avant le 31 Mars 2021 auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de relance 2020-2021 pour financer les travaux d'isolation prévus à l'école publique, toiture vestiaires de football, et la climatisation de l'Agence Postale, soit un total de 30 207.16€ ; subvention demandée de 80% soit 24 000€ espérés au maximum.
6. Autoriser le Maire à demander le versement du fonds de concours accordé par la COR pour la construction d'équipements sportifs réalisés en 2020 (court de tennis et stade de football) pour un montant de 50 000€.
7. Autoriser la commune à garantir les emprunts avec l'OPAC du Rhône pour l'opération de construction des logements « Route de la Gare » ; cette garantie porte sur :
  - 50% du montant de 1.104.898 € prévu pour la partie locative, afin de déclencher la garantie du Département du Rhône plafonnée à 50%,

- 100% des emprunts PSLA (prêt social location accession) d'un montant de 670.000 €, ces logements étant exclus du champ d'intervention des garanties d'emprunt du Département ; un remboursement anticipé est prévu dès la levée d'option par les acquéreurs, la garantie est ainsi de courte durée. Notre collectivité bénéficie d'un droit à réservation de logements proportionnellement au montant garanti et dans la limite de 20% du programme (partie locative).

Daniel MICHALLET s'interroge sur les risques pour la commune de garantir ces emprunts : Michel PERRIN répond qu'ils sont quasiment inexistantes pour la commune.

8. Verser une subvention de 473€ à la Toile des Gônes pour 2020 correspondant à 86 journées pour 9 enfants de la commune : il est précisé que le forfait attribué est de 5.50€ par jour et par enfant avec un nombre de jours plafonné à 18 jours par enfant.
9. Augmenter le prix du repas de la cantine scolaire à compter du 1/01/2021. Il sera de 4.40€ au lieu de 4.30€. Le tarif de la garderie reste inchangé soit 1.50€.
10. Autoriser le Maire à signer une convention pour une extension du réseau électrique avec M. THOLLET pour permettre au SYDER de faire les travaux au lieu dit « Font Piquet » ; charge de 7 451.28€ pour le propriétaire.

Daniel MICHALLET demande pourquoi c'est le particulier qui finance ces travaux sur la voie publique : Pascal GIRAUD précise que le renforcement de réseau est à la charge de la commune mais que l'extension est à la charge du pétitionnaire en fonction du linéaire à mettre en place et que le réseau reste la propriété du service public.

#### REGLEMENTS :

11. Accepter les règlements d'utilisation des salles communales, location de matériel et photocopies pour les associations et les particuliers avec les modifications suivantes : règlement associations pour le point interdiction : ces 2 salles ne peuvent être louées le même jour, il faut ajouter « pour 2 associations différentes » et le point 3 : récupération des clés en mairie « le jour même de la *manifestation* » et non pas « le jour de la *réservation* ». Pour le règlement particulier, un tableau sera ajouté avec les tarifs de location des tables, chaises et bancs.
12. Informations diverses :
  - Le compte-rendu du SYDER du 16/07/2020 est disponible en Mairie pour consultation.
13. Compte-rendu des commissions :

Maison de santé : Guy JOYET précise qu'une réunion sera prévue fin janvier avec le CAUE pour le projet de maison de santé.

#### Affaires scolaires/urbanisme :

Pascal GIRAUD propose de réunir la commission petite enfance le 22/01 à 18h pour préparer le sondage pour les besoins de garde pour le mercredi après-midi.

Subvention classe transplantée Groupe Scolaire du Popey : la commission propose de passer de 45€ à 50€ par enfant. A voir lors du budget.

Devis en cours en cours d'actualisation pour nettoyage VMC de l'école.

Assainissement des futurs logements OPAC : une visite sur le terrain a eu lieu avec le propriétaire et l'entreprise ; un soin particulier sera apporté pour ne pas endommager le réseau d'irrigation.

#### Bâtiments :

Cédric GIRAUD fait le point sur les travaux réalisés : cloisons et ouverture porte pour bureau des adjoints. Dégradations à la salle polyvalente de 5 vitres cassées.

Projet d'ajout d'un jeu au jardin d'enfants du Soly.

Projet d'isolation de l'école et vestiaires de football.

Communication :

Géraldine NIL précise que le bulletin municipal a été distribué ainsi que les chocolats aux personnes de plus de 70 ans. Les élus sont invités à ramener les bulletins restants en mairie.

Voirie :

Jean-Michel COQUARD présente les travaux à venir en 2021 :

1- **intercommunal** : financés par la COR, budget non voté à ce jour :

- route d'Avauges depuis le Route de Chambillon jusqu'au Château,
- fin de la Route de Solémy.

2- **Voiries communales** :

- rue de l'Hormet,
- réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales « Route de Pontcharra » depuis la mairie jusqu'au Clos Grand Roches.
- enrobé cheminement piéton le long du camping et le haut du chemin des vignes,

3- **En cours** :

- Les Arnas : découpe du mur en cours par les agents, il reste la pose des couvertines + barrières ; les négociations se poursuivent avec M DEGORS pour terminer ce cheminement.

Eclairage passage piétons à proximité abribus du Chillon : rencontre avec le SYDER, un devis est en cours et sera présenté à la prochaine réunion ; le coût d'un mât d'éclairage pour sécuriser divers abribus est de 3000€, une réflexion est à mener.

Marché : l'accord pour les travaux de construction d'un préau pour les casiers a été affiché le 5 Janvier pour 2 mois. Une réunion sera organisée avec la commission marché et finances pour fixer le prix d'occupation du domaine public et présentation au prochain conseil.

Décharge sauvage vers la Roche du Mont : le propriétaire a été contacté et a récupéré les déchets.

Divers :

- Un conteneur verre et papier ont été ajoutés Route de la Gare.
- Fermeture du dépôt sauvage de Buffetières réalisé par le propriétaire.

Vandalisme : vitres cassées à la salle polyvalente et dégâts dans les WC publics Place du Popey.

Une déclaration a été faite auprès de l'assurance.

Une cloison séparative est prévue.

Commande d'arbres : achat de plusieurs sujets et fruitiers pour groupe scolaire.

Associations : Régine Charles précise que seules les activités pour enfants ont pu reprendre dans les salles.

14. Présentation des permis de construire et des déclarations préalables.

15. Questions et informations diverses :

Bulletin municipal : Monique CHABOT-LACHAL précise que le Maire est le directeur de publication (non mentionné sur l'ouvrage).

Sur le texte « Tribune » : la liste AGIR estime que des termes diffamatoires et injurieux ont été utilisés par la liste majoritaire. Volonté de la liste d'opposition de rester dans le constructif.

Edith MICHALLET souligne que chaque liste a pu s'exprimer, c'est une bonne chose ; elle s'interroge sur certains termes employés : campagne agressive et malsaine ? pression et climat délétère ? destructifs ?

Michel PERRIN répond que le texte rédigé par les 15 élus exprime un ressenti général, agression pendant la campagne par les membres de la liste et d'autres personnes, recours déposé contre les élections, temps perdu lors des premiers conseils à faire modifier le compte-rendu.... Des détails pourront être apportés si besoin.

Le Maire, directeur de publication, précise que les textes ont été validés par l'avocat.

La liste AGIR souhaite continuer à être participatif et constructif.

Michel PERRIN souligne les efforts d'intégration des listes.

PLU : Daniel MICHALLET s'interroge sur la non reprise de l'élaboration du document d'urbanisme. Il évoque que le motif énoncé de révision du SCOT n'est pas suffisant pour ne pas reprendre le travail sur le document PLU.

La réponse qui lui est faite est qu'aujourd'hui, les instructions d'urbanisme réalisées en RNU sous couvert de l'Etat répondent au PADD. Les constructions sortantes actuelles sont la résultante du retour pendant 2 ans au POS où les propriétaires avaient retrouvé les droits à construire initiaux (environ 80% des constructions actuelles).

Il est précisé également que le retour au POS a été initié suite à un recours contre le PLU par des propriétaires qui avaient perdu leur droit à construire avec l'élaboration du PLU.

Il ne semble pas opportun de reprendre l'élaboration du PLU tant que l'Etat, les entreprises, Smadeor et la COR ne sont pas fixés sur le devenir de la zone des Boudes.

Daniel MICHALLET réaffirme sa volonté de reprendre le travail avant qu'il soit trop tard pour l'agriculture lié à l'urbanisation qu'il juge trop forte.

Michel PERRIN précise que nous ne sommes pas dans le quota alloué de 10 maisons annuelles, mais seulement entre 6 et 7 maisons.

Intervention de Géraldine NIL à l'attention de Daniel MICHALLET : pourquoi toujours reparler du PLU en relatant les faits votés par le mandat précédent ? - réponse de Daniel MICHALLET : c'est un document important pour l'avenir de St Romain.

#### Gare :

Jeremmy SAILLANT relate un presque accident à la Gare de St Romain qui aurait pu impliquer un piéton lors de croisement de trains vers les quais.

Un nouveau courrier sera fait à la SNCF.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 2 février 2021 à 20h00**

**La séance est levée à 21h30**